



Principes directeurs

1. A l'écoute du client

Principe directeur

Tout en remplissant le mandat législatif de l'autorité portuaire Vancouver-Fraser, le processus d'examen des projets et de l'environnement fournira des examens clairs et opportuns à ses clients et aux promoteurs de projets.

Engagement

L'Autorité portuaire Vancouver-Fraser définira clairement les exigences en matière de soumission, les responsabilités des promoteurs, les étapes du processus et les délais prévus.

2. Transparence

Principe directeur

Les parties intéressées pourront obtenir des informations sur les projets et les décisions soumis à la procédure d'examen des projets et de l'environnement de l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser (dans le respect de la confidentialité et des intérêts commerciaux des tiers).

Engagement

L'autorité portuaire Vancouver-Fraser s'est engagée à assurer la transparence de son projet et de son processus d'examen environnemental et fournira des documents d'orientation sur l'engagement du public qui précisent ce qui sera mis à la disposition du public et la manière dont cela se fera :

- Demandes de propositions, documents d'appui, études et rapports ;
- les soumissions et les commentaires sur la proposition lorsqu'une proposition comprend des références, une consultation des Autochtones ou un engagement du public ; et
- Le rapport de décision et la justification de l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser.

L'autorité portuaire Vancouver-Fraser publiera des informations sur les projets dans le registre canadien des études d'impact, comme l'exige la *loi sur les études d'impact*.

3. Niveau d'examen approprié par rapport aux incidences potentielles

Principe directeur

La procédure d'examen des projets et de l'environnement prévoit des niveaux, des flux ou des catégories d'examen appropriés en fonction des incidences potentielles et des intérêts associés à un projet proposé.

Engagement

L'Autorité portuaire Vancouver-Fraser élaborera des lignes directrices et/ou des procédures assorties de critères permettant d'identifier les différents volets ou catégories d'examen en fonction de la portée et de la nature du projet proposé, de ses incidences potentielles et de l'intérêt qu'il est susceptible de susciter. Les lignes directrices préciseront également la portée de l'examen pour chaque volet/catégorie d'examen.

4. Consultation des populations autochtones

Principe directeur

Le processus d'examen du projet et de l'environnement comprendra une consultation des populations autochtones lorsque le projet proposé risque d'avoir un impact négatif sur les droits revendiqués ou établis des populations autochtones ou sur les droits issus des traités.

Engagement

L'approche de l'Administration portuaire Vancouver-Fraser en matière de consultation des populations autochtones restera conforme au document intitulé "Consultation et accommodement des populations autochtones - Lignes directrices actualisées à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour remplir l'obligation de consulter - mars 2011". La consultation autochtone sera menée de manière à honorer et à respecter les droits et les intérêts uniques des peuples autochtones. Lorsqu'une consultation autochtone est nécessaire, l'Administration portuaire Vancouver-Fraser collabore avec le promoteur pour mener à bien la consultation.

5. Possibilités de participation du public

Principe directeur

Le processus d'examen du projet et de l'environnement offrira des possibilités appropriées d'engagement du public en fonction du volet ou de la catégorie d'examen, comme indiqué ci-dessus dans la section intitulée "*Niveau d'examen approprié en fonction des incidences potentielles*".

Engagement

L'Autorité portuaire Vancouver-Fraser élaborera des lignes directrices et/ou des procédures en matière d'engagement du public qui détermineront les niveaux

appropriés d'engagement du public requis pour différents types de projets (ou catégories de projets) sur la base des éléments suivants la nature de la proposition, ses incidences potentielles et l'intérêt public qu'elle peut susciter.

6. Utilisation efficace des ressources

Principe directeur

Le processus d'examen du projet et de l'environnement favorisera l'utilisation efficace des ressources, y compris celles qui sont nécessaires au promoteur du projet, aux agences de référence, aux groupes autochtones, aux participants tiers, ainsi qu'à l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser.

Engagement

L'autorité portuaire de Vancouver-Fraser va :

- Travailler avec le promoteur du projet pour identifier les effets potentiels d'un projet le plus tôt possible dans le processus par le biais d'une phase de pré-candidature clairement définie, le cas échéant ;
- Élaborer des documents d'orientation concernant la portée et la conception du projet, ainsi que les études requises pour identifier et analyser les effets potentiels spécifiques (tels que la qualité de l'air, le bruit, etc.) ; et,
- Minimiser, dans la mesure du possible, les doubles emplois ou les chevauchements avec les procédures d'examen d'autres agences/juridictions.

7. Clair et responsable

Principe directeur

Le processus d'examen du projet et de l'environnement sera clairement défini pour les participants et les mesures de performance du processus seront suivies, mesurées et communiquées chaque année.

Engagement

L'Autorité portuaire Vancouver-Fraser élaborera des documents d'orientation sur le processus qui décrivent :

- Les étapes du processus ;
- Les responsabilités de l'autorité portuaire de Vancouver-Fraser ;
- Les responsabilités du promoteur ;
- Comment les références des agences et les activités d'engagement du public seront entreprises et prises en compte ; et
- Comment les décisions de l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser seront prises et communiquées pour chaque catégorie d'examen.

L'Autorité portuaire Vancouver-Fraser développera un mécanisme de suivi, de mesure et de rapport sur les propositions et sur le fonctionnement du projet et du processus d'examen environnemental dans son ensemble, et mettra ces informations à la disposition des parties intéressées sur une base annuelle.